

Circonscription : STRASBOURG 4

Libellé du poste : Conseiller Pédagogique de Circonscription valence EPS

1. Définition du poste et des missions :

Enseignant formateur, le Conseiller pédagogique de circonscription exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspectrice de l'Education Nationale. Il contribue au pilotage de la circonscription dans l'objectif d'améliorer les compétences des enseignants et les résultats des élèves.

Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir les tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription ou de représentation de l'IEN . Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré. Il apporte un regard extérieur positif et amène les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles et sur la dimension sociale du métier d'enseignant.

Il assure le suivi d'actions particulières dans ses aspects réglementaires et pédagogiques.

Animation et formation :

- Le conseiller pédagogique est conseiller technique de l'IEN sur tous les domaines pédagogiques qu'il partage avec son collègue CPC ;
- Il contribue à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation et d'animation de la circonscription, notamment de celles pour le réseau d'éducation prioritaire renforcé ;
- Il participe à l'accompagnement des enseignants en classe dédoublée (formations, visites, entretiens) ;
- Il est référent du plan français et assure son déploiement et sa mise en œuvre ;
- Il est membre de l'équipe ressource pHARe de la circonscription ;
- Il participe aux actions et impulsions inter-degrés ainsi qu'aux formations ;
- Il encourage et contribue à la diffusion des réussites pédagogiques dans le cadre du site internet de la circonscription ;
- Il contribue à l'actualisation, à la production et à la mutualisation des ressources pédagogiques ;
- Il conçoit et diffuse des ressources pédagogiques.

Fonctionnement pédagogique et administratif des écoles :

- Le conseiller pédagogique assiste les équipes d'école dans l'élaboration et l'évaluation des projets des écoles, des programmations de cycle et d'école, dans l'analyse des résultats aux évaluations. Il est amené à participer aux conseils de maîtres et de cycle dans les écoles ;
- Il opère un suivi des actions des écoles et tient un tableau de bord.

Suivi des élèves :

Le conseiller pédagogique fait partie intégrante du pôle ressource de la circonscription. A ce titre, il assiste autant que de besoin les équipes d'école dans la mise en œuvre des réponses adaptées aux besoins des élèves (pédagogie différenciée, PPRE, APC, mise en œuvre du PPS...).

Suivi des enseignants :

Le conseiller pédagogique apporte l'aide nécessaire aux enseignants qui entrent dans le métier, se préparent à des examens professionnels ou qui rencontrent ponctuellement des difficultés

professionnelles. Il répond, en lien avec l'IEN, aux demandes d'accompagnement individuel ou collectif formulées par un enseignant ou une équipe.

Missions liées à la valence EPS • Le conseiller pédagogique favorise et facilite la pratique de l'éducation physique et sportive dans les trois cycles. Cela suppose une solide expertise et des compétences dans ce domaine, d'ordre pédagogique, didactique et réglementaire. A ce titre, il inscrit son action dans le cadre de l'équipe départementale EPS et s'assure de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action départemental (PAD) au sein de la circonscription ;

- Il impulse et suit des dispositifs nationaux : savoir nager, savoir rouler à vélo, Génération 2024, 30 min d'activité physique quotidienne, semaine du sport scolaire, semaine olympique et paralympique ;
- Il aide à la planification et l'organisation de rencontres sportives de circonscription ;
- Il assure le suivi des conventions avec les collectivités locales et les structures sportives, des procédures d'agrément des intervenants bénévoles, notamment pour les activités d'EPS à taux d'encadrement renforcé (natation, ski). Il informe tous les intervenants du cadre réglementaire de l'EPS dans les classes.
- Il est le référent pour les sorties scolaires, notamment dans l'instruction des dossiers de sorties avec nuitées.

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

- compétences pédagogiques avérées sur l'ensemble des cycles et des domaines d'activité de l'école primaire, notamment l'apprentissage des fondamentaux ;
- maîtrise de l'ingénierie de la formation par compétences professionnelles ;
- autonomie et sens des responsabilités ;
- qualités relationnelles, sens de l'écoute et de l'empathie ;
- capacités et un goût pour le travail en équipe ;
- capacités d'organisation et d'analyse ;
- sens de la médiation et de la coopération ;
- loyauté ;
- disponibilité.

3. Conditions de recrutement Être

titulaire du CAFIPEMF

Entretien auprès d'une commission composée de deux IEN, dont l'Inspecteur de la circonscription, et d'un conseiller pédagogique.

Ce poste est un poste de plein exercice incompatible avec tout fractionnement d'exercice.

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

IEN Strasbourg 4

65, Avenue de la Forêt Noire

67000 Strasbourg Tel

: 03.69.20.93.42

ce.0671943Y@ac-strasbourg.fr